



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE

## FICHE PROJET - PORTEURS DE PROJET ASSOCIATIFS

*Attention cette fiche ne vaut pas dépôt de dossier de demande de subvention mais permet d'informer le GALPA de votre projet dans l'attente de crédits FEAMP.*

Nom de l'association	
Responsable de l'association	
Statut juridique	
Date de création	
Lieu du siège social	
Nombre de membres ou salariés	
Chiffre d'affaire annuel	
Domaine d'activités/objet de l'association	
Numéro SIRET	
Contact	

Intitulé du projet	
Localisation du projet	
Calendrier d'exécution prévisionnel	Du jj/mm/aaaa Au jj/mm/aaaa

### PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

--

### DESCRIPTION DU PROJET (objet, objectifs, stratégie, photos si nécessaire, actions, partenaires, etc.)

--

### DEPENSES HT/TTC (JOINDRE LES DEVIS SI POSSIBLE)

Intitulé de la dépense/ poste de dépenses	Montant HT	Montant TTC
TOTAL		

**FINANCEMENT :** Le projet fait-il l'objet d'une demande d'aide auprès d'une collectivité ? (Région, département, communauté de communes, etc.)

**PARTENAIRES :** Avez-vous contacté d'autres structures/collectivités pour l'accompagnement technique de votre projet ?

(JOINDRE TOUT DOCUMENT JUGE UTILE)

**EN QUOI MON PROJET REpond A LA STRATEGIE DU GALPA et A LA FICHE ACTION CONCERNEE ?**

Objectif de la FA visée :

(se reporter à la fiche action correspondante)

Critères transversaux touchés :

- Développer l'employabilité et sensibiliser aux métiers halieutiques :
- Accompagner les investissements des entreprises :
- Soutenir la diversification des activités des entreprises :
- Créer et développer une filière d'aquaculture innovante :
- Piloter une offre touristique structurante :
- Valoriser la filière pêche et aquaculture :
- Développer le tourisme d'expérience sur l'axe « terre-mer » :

Plus-value/effet levier du projet sur la stratégie du GALPA :

*(Priorité d'intervention : Maintenir les équilibres et développer les richesses halieutiques du Pays Vidourle Camargue*

*Axe 1 : Maintenir les savoir-faire des Hommes ainsi que les équipements spécifiques aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture*

*Axe 2 : Encourager et développer l'économie du territoire)*